

Je passe mon certiphyto pour la première fois

« Décideurs en entreprise soumise à agrément » : Permet d'acheter et d'utiliser des produits dans le cadre d'activités de prestation de services

« Décideurs en entreprise non soumise à agrément » Permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser des produits pour leur propre compte ou dans le cadre de l'entraide en exploitation agricole

« Opérateurs » : S'adresse aux salariés qui sont amenés à manipuler et appliquer des produits phytopharmaceutiques

« Vente » : S'adresse aux vendeurs de produits phytopharmaceutiques (à destinations des professionnels ou des particuliers)

« Conseil » : pour les conseillers

**Prestation proposée par la
Chambre d'agriculture de
Région IDF**

Je peux le passer sous forme de test

Je peux le passer sous forme de test

Je peux le passer sous forme de test

Je peux le passer sous forme de test

Je peux m'adresser à un autre organisme de formation

Coût

Pas de prise en charge possible :
120€TTC

Pas de prise en charge possible :
120€TTC

Pas de prise en charge possible :
120€TTC

Pas de prise en charge possible :
120€TTC

x